Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Quicksilver Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000428

Nature chimique Mélange

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

L5N 7Y2 Canada

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation occulaire : Catégorie 2B

Cancérogénicité : Catégorie 2

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans

les voies respiratoires.

H320 Provoque une irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement

un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peu-

vent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: De-

mander un avis médical/ Consulter un médecin.

P331 Ne PAS faire vomir.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis

médical/ Consulter un médecin.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le

récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 4 %

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Solvent naphtha (petro- leum), heavy arom.	Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	>= 10 - < 30 *
carfentrazone-ethyl	carfentrazone- ethyl	128639-02-1	>= 10 - < 30 *
2-methylnaphthalene	2- methylnaphtha- lene	91-57-6	>= 5 - < 10 *
1-methylnaphthalene	1- methylnaphtha- lene	90-12-0	>= 5 - < 10 *
propane-1,2-diol	propane-1,2-diol	57-55-6	>= 1 - < 5 *
naphthalene	naphthalene	91-20-3	>= 0.1 - < 1 *

^{*} La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plu-

sieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

NE PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation des yeux.

Mortel par inhalation.

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 Date de la première parution: 01/10/2020

Susceptible de provoquer le cancer.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020 1.9

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter Ne pas entreposer près des acides.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.	64742-94-5	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydro- carbure total)	ACGIH
carfentrazone-ethyl	128639-02-1	TWA (Fraction inhalable)	1 mg/m3	ACGIH
2-methylnaphthalene	91-57-6	TWA	0.5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	0.5 ppm	CA QC OEL
		TWA	0.5 ppm	ACGIH
1-methylnaphthalene	90-12-0	TWA	0.5 ppm	CA BC OEL
		VEMP	0.5 ppm	CA QC OEL
		TWA	0.5 ppm	ACGIH
propane-1,2-diol	57-55-6	LMPT (Va- peur et aéro- sol)	50 ppm 155 mg/m3	CA ON OEL
		LMPT (aéro- sol)	10 mg/m3	CA ON OEL
naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

VEMP	10 ppm	CA QC OEL
VECD	15 ppm	CA QC OEL
	79 mg/m3	
TWA	10 ppm	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : blanc cassé

Odeur : de type solvant

pH : 4.29

Point d'éclair : 104 °C

Densité : 8.8 lb/gal

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan- : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

gereuses selon les indications.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Sans objet

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,077 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6.31 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 0.5041 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une irritation des yeux.

Produit:

Résultat : Irritation légère des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du

système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Aberration chromosomique de la moelle os-

seuse Espèce: Rat

Voie d'application: inhalation (vapeurs)

Résultat: négatif

carfentrazone-ethyl:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Pas de potentiel génotoxique

2-methylnaphthalene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur

Système de test: Lymphocytes humains

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

1-methylnaphthalene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur

Système de test: Lymphocytes humains

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de Ames

Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

: Les tests in vitro n'ont pas montré d'effets mutagènes

propane-1,2-diol:

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 Date de la première parution: 01/10/2020

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test in vivo du micronucleus

Espèce: Souris Résultat: négatif

naphthalene:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: test de nutation inverse

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Produit:

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des

animaux

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

propane-1,2-diol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

naphthalene:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: étude sur la toxicité du système reproducteur et

du développement

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: Des effets embryotoxiques et des effets indésirables sur la progéniture ont été observés uniquement à des doses

élevées toxiques pour la mère

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

2-methylnaphthalene:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somno-

lence ou des vertiges.

1-methylnaphthalene:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoguer somno-

lence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0.9 - 1.8 mg/l Voie d'application : inhalation (vapeurs)

Durée d'exposition : 12 months

carfentrazone-ethyl:

Espèce : Rat

NOAEL : 58 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

Durée d'exposition : 90 days

2-methylnaphthalene:

Espèce : Souris, femelle LOAEL : 50.3 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 81 w

Dose : 0, 50.3, 107.6 mg/kg-d

Symptômes : effets pulmonaires, effets sur le système immunitaire

Espèce : Souris
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 30 w
Nombre d'expositions : 2/w

Dose : 119 mg/kg-application Symptômes : effets pulmonaires

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

1-methylnaphthalene:

Espèce : Souris, femelle LOAEL : 50.3 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 81 w

Dose : 0, 50.3, 107.6 mg/kg-d

Symptômes : effets pulmonaires, effets sur le système immunitaire Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Souris
Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 30 w
Nombre d'expositions : 2/w

Dose : 119 mg/kg-application Symptômes : effets pulmonaires

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

propane-1,2-diol:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 1,700 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 2 Years

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 1,000 mg/kg

LOAEL : 1,000 mg/kg
Voie d'application : Inhalation
Durée d'exposition : 90 Days

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020 1.9

Produit:

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-Contact avec la peau

ment ou gerçures de la peau.

2-methylnaphthalene:

Contact avec la peau Organes cibles: Peau

Symptômes: Irritation

1-methylnaphthalene:

Contact avec la peau Organes cibles: Peau

Symptômes: Irritation

Effets neurologiques

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.4 mg/l

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 tiques





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) EL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.89 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahyména pyriformis): 677.9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type d'essai: Inhibition de la croissance

carfentrazone-ethyl:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Poissons): 1.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 9.8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.012 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (algues): 0.001 mg/l Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.0057 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Poissons): 0.0187 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Crustacés): 0.22 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): > 820 mg/kg

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du car-

bone.

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 200 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

2-methylnaphthalene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 1.49 mg/l

Point final: Immobilisation Type d'essai: Essai en statique

1-methylnaphthalene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.42 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 12

mg/l

Durée d'exposition: 14 d Type d'essai: Essai en statique

propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

(Mysidopsis bahia (Mysis)): 18,800 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

34,100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC: 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l

Durée d'exposition: 18 h

naphthalene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.16 mg/l

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020 1.9

les autres invertébrés aqua-

tiques

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum): 0.4 - 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 0.37 mg/l

Durée d'exposition: 40 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia pulex (Puce d'eau)): 0.59 mg/l

Durée d'exposition: 125 d

Toxicité pour les microorga-

nismes

CI50 (Bactérie): 29 mg/l Durée d'exposition: 24 h

Persistance et dégradabilité

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Biodégradabilité Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

> Biodégradation: 58.6 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

carfentrazone-ethyl:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

1-methylnaphthalene:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

propane-1,2-diol:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 23.6 % Durée d'exposition: 64 d

Méthode: Directives du test 306 de l'OECD

naphthalene:

Biodégradabilité Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 67 % Durée d'exposition: 12 d

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.:

Coefficient de partage (nlog Pow: 3.72

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

octanol/eau) Méthode: QSAR

carfentrazone-ethyl:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 176

Remarques: Voir la section 9 pour le coefficient de partage

octanol-eau.

2-methylnaphthalene:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.86

1-methylnaphthalene:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.87

propane-1,2-diol:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -1.07

naphthalene:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Coefficient de bioconcentration (BCF): 168

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.7

Mobilité dans le sol

Composants:

carfentrazone-ethyl:

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Mobile dans les sols

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S

(Carfentrazone-ethyl, Naphthalene)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Carfentrazone-ethyl, Naphthalene)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne-

ment

.

964

: oui

Code IMDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Carfentrazone-ethyl, Naphthalene)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-ethyl, Naphthalene)

Classe : 9

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 Date de la première parution: 01/10/2020

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 Code ERG : 171

Polluant marin : oui (Carfentrazone-ethyl, Naphthalene)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

NPRI Composants : naphthalene

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AICS : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

ETHYL (RS)-2-CHLORO-3-{2-CHLORO-5-[4-

(DIFLUOROMETHYL)-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL]-4-FLUOROPHENYL}PROPIONATE

Polyalkylene oxide block copolymer

high molecular weight polymeric emulsifier

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations





Version Date de révision: 1.9 06/28/2022	Numéro de la FDS: 50000428	Date de dernière parution: 01/10/2020 Date de la première parution: 01/10/2020	
ACGIH	: États-Unis. ACGI	IH, valeurs limites d'exposition (TLV)	
CA AB OEL	: Canada. Alberta, bleau 2 : VLE)	Code de santé et de sécurité au travail (ta-	
CA BC OEL	: Canada. LEP Co	lombie Britannique	
CA ON OEL		ario: Limites d'exposition professionnelle pris sur la santé et la sécurité au travail.	
CA QC OEL		ent sur la santé et la sécurité du travail, An- Valeurs d'exposition admissibles des conta-	
ACGIH / TWA	: Moyenne pondér	ée dans le temps de 8 h	
CA AB OEL / TWA	: Limite d'expositio	on professionnelle de 8 heures	
CA AB OEL / STEL	: Limite d'expositio	on professionnelle de 15 minutes	
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondér	ée dans le temps de 8 h	
CA ON OEL / LMPT	: Limite moyenne p	pondéréé dans le temps (LMPT)	
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition	on moyenne pondérée	
CA QC OEL / VECD	: Valeur d'exposition	on de courte durée	

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

Quicksilver Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01/10/2020 1.9 06/28/2022 50000428 Date de la première parution: 01/10/2020

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA/3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation
© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique